

Publié le 30/09/2026

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :  
18.09.2026

Date d'affichage  
...

Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 44 |
| Présents    | 31 |
| Titulaires  | 30 |
| Suppléants  | 1  |
| Pouvoirs    | 6  |

Votants 37

Quorum 23

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Moulst-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOURET), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Adrien LECERF (pouvoir à Richard MARTIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Claude FOUCHER), Magali LONCLE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Aurélie SIMON (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence GUERIN, Thomas LEROY, Guillaume LECOEUR, Christian CALLEJAS, Cédric GABRIEL, Céline VITCHEN, Christophe SCHACHER.

Secrétaire de séance : Pascal LEROY

**Délibération n° 2026/128**

**Objet : PERSONNEL – Mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier les tableaux des emplois permanents et non-permanents.

En vue de la campagne d'avancement de grade et de futurs recrutements, il est proposé de créer et de supprimer certains postes :

⇒ La création :

- d'un poste d'Attaché principal (catégorie A) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents,
- d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents,
- d'un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs

des emplois permanents.

⇒ La suppression :

- d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Décide de modifier le tableau des effectifs des emplois comme suit :

La création de postes :

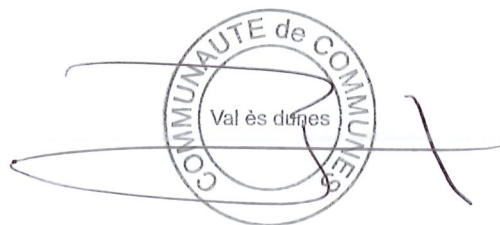
- d'un poste d'Attaché principal (catégorie A) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents,
- d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents,
- d'un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

La suppression de postes :

- d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

Pour extrait conforme,

Le Président  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*